

MAIRIE DE NEOUX

CREUSE

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Doyen d'âge de l'assemblée, selon la convocation en date du 16/03/2026

MEMBRES	11
PRESENTS	11
EXCUSES	0
VOTANTS	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés : **Pouvoirs :** - à -

Madame Annabelle MALARDIER est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/03 PORTANT SUR L'ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel DELRIEU, doyen d'âge pour procéder à l'élection du maire.

Deux assesseurs sont désignés pour compléter le bureau : M. Louis BIALOUX-ROFFET et M. Marc DUTILLEUL.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Michel DELRIEU : 10 voix.

M. Frédéric Vaisset : 1 voix

Monsieur Michel DELRIEU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie Conforme

Le Maire,
Michel DELRIEU